

ADM-192-2025

LIVRAISON
28 RUE FONTAINE MELON

REGLEMENTATION TEMPORAIRE STATIONNEMENT-CIRCULATION

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise Alliance Piscines en date du 02 décembre 2025 tendant à obtenir l'autorisation de stationner un véhicule poids lourd afin de procéder à une livraison au n° 28 Rue Fontaine Melon à Saint-Marcel,

Considérant que pour permettre la réalisation de cette livraison dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation à l'approche et au droit du chantier, rue Fontaine MELON,

ARRETE :

Article 1er : Du vendredi 05 décembre 2025 au lundi 08 décembre 2025 de 07h00 à 18h00, lorsque la signalisation est en place, au 28 rue Fontaine MELON – 71380 SAINT-MARCEL, l'entreprise Léa Composites Centre est autorisée à stationner un poids lourd pour effectuer une livraison.

Ce stationnement devra gêner le moins possible la circulation du secteur et permettre la visibilité de la signalisation routière.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise Léa Composites Centre, chargée de la livraison, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier et sa sécurisation (progression des piétons, signalisation adaptée, circulation de tous types de véhicules...) de jour comme de nuit.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement de la livraison, l'entreprise Léa Composites Centre devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication

Fait à Saint-Marcel, le 03 décembre 2025

Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire
Raymond BURDIN

